

C.P.LV

ChassePêcheLoisirsVoyages

083.96.0006

Tel : 04.94.73.20.43 ou 04.94.73.48.55

Fax : 04.94.73.41.18

e-mail : cplvreillane@wanadoo.fr

Licence

TUNISIE

Chasse à la GRIVE Musicienne

NOTRE AVIS

Les professionnels sont unanimes pour dire que la Tunisie est une destination attrayante pour la chasse à la grive.

Vous serez dirigés par des professionnels qui chassent de père en fils. La grive et les étourneaux sont abondants dans les oliveraies, mais il faut les chasser en fonction du moment et des récoltes d'olives. Une trop grande récolte est un point négatif car les vols sont dispersés sur l'ensemble du territoire tunisien.

GIBIER ET SAISON

GRIVES : du 21 DECEMBRE au 7 mars les vendredi, samedi et dimanche.

QUOTAS ET TAXE D'ABATTAGE

Il n'y a pas de règles pour les quotas qui sont libres.

ZONES DE CHASSE

Nos territoires de chasse à la grive sont en KHROUMIRIE au Nord et au Nord Ouest de la Tunisie, entre 80 et 150 km de Tunis , Kairouan. Ils représentent environ 80000 ha, et s'étendent autour des villes de Kef, Siliana, TebourSouk, Testour, Beja, Jendouba, Ain Draham et dans le secteur d'Hammanet. Territoires de forêts de type méditerranéen, ils alternent plaines et collines selon les zones. D'autres zones de chasse à la grive sont sur la côte Est, entre Nabeul et Sfax. Nous choisissons les territoires en fonction de la période et des concentrations.

HEBERGEMENT

Hôtels trois étoiles de bon confort à proximité des zones de chasse. Bain ou douche, chauffage et téléphone à la réception ou dans la chambre. La cuisine est authentique et de qualité. Les déjeuners sont servis sur les lieux de chasse sous la forme de pique-nique chauds et de bonne qualité.

5 étoiles luxe dans la région d'Hammanet

TRANSPORT

Les transferts entre l'aéroport et l'hôtel s'effectuent en minibus climatisés tout confort, ou voiture particulière selon le nombre de participants.

Sur le terrain avec des véhicules TOYOTA 4X4.

CLIMAT

Méditerranéen : étés chauds, hivers doux avec quelques pluies.

C.P.LV

ChassePêcheLoisirsVoyages

083.96.0006

Tel : 04.94.73.20.43 ou 04.94.73.48.55

Fax : 04.94.73.41.18

Licence

e-mail : cplvreillane@wanadoo.fr

GUIDE DE CHASSE

Les chasses sont dirigées par des guides de chasse agréés. Vous avez un assistant.

ORGANISATION DE LA CHASSE

Passée du matin du lever du jour puis traques successives dans les champs d'oliviers, jusqu'à 14H00. Chasse individuelle au cul levé possible. Barbecue, brochettes sur le terrain.

ARMES ET MUNITIONS

La meilleure arme est toujours celle que l'on connaît le mieux et avec laquelle on a l'habitude de tirer.

L'importation des armes est possible en Tunisie sauf pour les canons rayés. Nous vous conseillons un calibre 12.

L'introduction de munitions est autorisée à raison de 350 cartouches (réglementation aérienne : 5 KG maxi par passager)

Le formulaire d'armes et de munitions doit nous parvenir 30 jours avant la date de départ.

Une seule arme est utilisée.

Les fusils de plus de 3 coups sont interdits.

PERMIS DE CHASSE ET DE PORT D'ARME

Il est compris dans notre forfait. Il vous faudra remplir un formulaire que nous tenons à votre disposition.

FORMALITES

Passeport en cours de validité après la date retour.

SANTE

Aucune obligation. Nous conseillons le Tétanos et l'Hépatite B.

MONNAIE

1 TND = 0,55 €

VETEMENTS / EQUIPEMENT

Tenues de chasse chaudes et imperméables.

Bonnes chaussures de marche.

Chapeau.

Canne-siège.

Un bon couteau de chasse.

Lampe de poche.

Appareil photo ou camescope.

C.P.L.V

Chasse Pêche Loisirs Voyages

083.96.0006

Tel : 04.94.73.20.43 ou 04.94.73.48.55

Fax : 04.94.73.41.18

Licence

e-mail : cplvreillane@wanadoo.fr

PROGRAMME

Séjour 5 jours / 4 nuits / 3 jours de chasse

Jour 1 : Départ de Nice ou Marseille à destination de TUNIS. Arrivée à l'aéroport de TUNIS CARTHAGE. Transfert à l'hôtel. Dîner et Nuit.

Jour 2, 3, 4 : Lever tôt le matin. Petit-déjeuner. Transfert sur les lieux de chasse. Début de la chasse jusqu'au déjeuner pique-nique. Chasse l'après-midi et vers 14H retour à l'hôtel. Dîner et nuit.

Jour 5 : Petit déjeuner à l'hôtel. Départ pour TUNIS, et décollage à destination de Nice ou Marseille.

CHASSEUR

Décembre / Janvier 2050 € / chasseur

Février / 8 Mars 2800 € / chasseur

ACCOMPAGNANT

780 € / personne

Les prix comprennent :

- * L'aller retour NICE, MARSEILLE / TUNIS / NICE, MARSEILLE en classe économique.
- * L'accueil et l'assistance à l'aéroport à l'arrivée et au départ.
- * Les transferts aller-retour aéroport/hôtel/aéroport.
- * L'organisation de la chasse selon la formule choisie avec les guides, rabatteurs.
Les déplacements pendant la chasse.
- * Le séjour en chambre double en pension complète du dîner du premier jour au petit- déjeuner du dernier jour.
- * Un guide interprète.
- * L'assurance des véhicules et l'essence durant tout le séjour.
- * La licence de chasse et le permis d'importation des armes.
- * Les assurances chasse tunisienne.

Les prix ne comprennent pas :

- * Supplément non chasseur allant sur le site de chasse : 170 € / personne
- * Les boissons et dépenses d'ordre personnel.
- * Le supplément chambre simple de 30 € par nuit par personne.
- * Cartouches sur place 8, 5 € la boîte de 25 cartouches.
- * L'assurance RC chasse.
- * Taxe aéroport : 55 €
- * Les assurances : Annulation : 3.2 % du forfait chasseur et 38 € / accompagnant
Multirisques : 5.3 % du forfait chasseur et 58 € / accompagnant
- * Les pourboires.
- * Assistant de chasse 100 € pour 3 jours

POUR UN DEPART D'UN AUTRE AEROPORT NOUS CONSULTER

CONDITIONS D'ANNULATION :

- Annulation intervenant à plus de 60 jours avant le départ : 10 %.
- Annulation intervenant entre 60 et 45 jours du départ : 30 % de frais d'annulation.
- Annulation intervenant entre 44 et 30 jours du départ : 50 % de frais d'annulation.

C.P.LV

ChassePêcheLoisirsVoyages

083.96.0006

Tel : 04.94.73.20.43 ou 04.94.73.48.55

Fax : 04.94.73.41.18

e-mail : cplvreillane@wanadoo.fr

Licence

Annulation intervenant entre 29 et le jour du départ : 100 % de frais d'annulation.